

N. 4.
Bransac.

Sabot Jean-Bapt.

La Varenne

Merle Anne

Je soussigné cent trente. Deux, le Chef Du mois de Mars
 pardevant compoiraire officier de l'état civil de la commune de
 Bransac, canton de Montbrun, arrondissement de Bransac,
 Département de la Haute-Vienne, tout en présence de
 Sabot âgé de trente quatre ans, né au lieu de la Chapelle de la
 commune de Bransac le quatre germinal an dix, de la profession de
 cultivateur, demeurant au lieu de Bransac commune de
 Bransac chef de famille - mariage y est dit de audit lieu
 Bransac le quatre jour de la présente année, un jeune
 fils de Simon, cultivateur demeurant audit lieu de Bransac
 le présent et compoiraire et de Jean Elizabeth Bernard de
 audit lieu de Bransac le vingt-trois mars mil huit cent
 vingt-trois, ainsi qu'il est constaté par le registre de l'état
 civil de la commune de Bransac, et Anne Merle âgée de
 dix-neuf ans née au lieu de Montbrun commune de Bransac
 le vingt-sept mars mil huit cent deux, de la profession de
 cultivateur, habitant au lieu de La Varenne commune de
 Bransac fille mineure assistée de Joseph Merle son
 père et de Marguerite Feyrou sa mère, cultivateurs,
 domiciliés audit lieu de La Varenne, le présent, compoiraire
 autorisant leur dite fille: lesquels nous ont requis de procéder
 à la célébration de mariage projeté entre eux et dont
 publications ont été faites devant la principale porte
 de notre maison commune à l'heure de midi le vingt
 du mois d'arril dernier et six de la présente année. Ces
 publications audit mariage nous ayant été signifiées; et
 droit à leur requête, après avoir donné lecture de
 la pièce ci-dessus mentionnée et du chapitre sixième code
 civil relatif au mariage, avons demandé au futur époux
 à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et
 pour femme: chacun d'eux ayant répondu séparément
 affirmativement, déclarons au nom de la loi que Jean-Bapt
 Sabot et Anne Merle sont unis par le mariage. De
 quoi avons dressé acte en présence de Jean-Baptiste âgé
 de trente cinq ans, fils de futur, cultivateur, habitant à Bransac
 Jean Gaudin âgé de quarante-huit ans, beau-père de futur
 cultivateur, habitant à Saint-Maurice de Lignou, de France
 Olivier âgé de cinquante-deux ans et de Jean-Baptiste Feyrou

âgé de vingt-six ans propriétaires domiciliés à Bransac.
 Procureur faite des présentes, les dits Simon Sabot et Feyrou
 sont signés avec eux: non sept autres parties et ceux
 qui ont déclaré ne savoir signer. Sabot Feyrou
 Duranton